

PROCURATION POUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

Je, soussigné, membre de La Survivance, mutuelle de gestion, nomme et constitue _____,

(personne de votre choix)

-OU- à défaut d'effectuer ce choix, le ou la, Président(e) du conseil, ou, à son défaut, le ou la Président(e) et chef de la direction, ou à son défaut, toute personne désignée par le conseil d'administration, mon fondé de pouvoir aux fins de me représenter à toute assemblée générale des membres de La Survivance, mutuelle de gestion et à voter en mon nom sur toute question soumise lors de cette assemblée.

Cette procuration remplace toute autre procuration donnée antérieurement. Elle est valable pendant les douze mois qui suivent la date de sa signature, à moins de révocation, par écrit, adressée au Secrétaire de la compagnie.

Numéro de police

Nom en lettres moulées

Date

Signature

Toute procuration reçue plus de douze mois, et moins de dix jours avant la tenue de l'assemblée, ne pourra être considérée.

AVIS DE CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

La Survivance, mutuelle de gestion, puisqu'elle est une mutuelle, est la propriété exclusive de ses membres. En conséquence, **le propriétaire** d'un contrat d'assurance en vigueur, émis par Humania Assurance, **est habile à voter** à toute assemblée générale. Par ailleurs, tout détenteur de polices participantes émises par Humania Assurance est habile à assister à toute assemblée générale d'Humania Assurance.

Vous êtes cordialement invité aux prochaines assemblées générales annuelles de La Survivance, mutuelle de gestion et d'Humania Assurance qui se tiendront, le **jeudi 9 avril 2026**, à compter de 11 heures. Ces assemblées générales annuelles auront lieu de façon virtuelle, à moins d'avis contraire. Toutes les informations au sujet des détails logistiques, notamment la façon d'y accéder, d'y participer et d'y exercer les droits de vote, seront affichées sur le site internet d'Humania Assurance au www.humania.ca quatre (4) semaines avant la date fixée pour les assemblées. Ces informations seront également affichées au siège social d'Humania Assurance, soit le 1555 rue Girouard Ouest à Saint-Hyacinthe. Si toutefois, vous ne pouviez assister à ces assemblées, nous sommes convaincus que vous vous ferez un devoir de vous y faire représenter. À cet effet, il vous suffit de **signer et dater la procuration** que vous trouvez ci-haut **et retourner au siège social ou par courriel à conformite@humania.ca**.

Vous pourrez obtenir de l'information additionnelle, en vous adressant au siège social de la compagnie, au numéro 450 773-6051 ou sans frais au 1 888 400-6051.

Nous vous remercions de votre collaboration

Le Secrétaire

LA SURVIVANCE
MUTUELLE DE GESTION



UNE GAMME COMPLÈTE DE PRODUITS D'ASSURANCE

- assurance vie
- assurance invalidité
- assurance hospitalisation
- assurance remboursement de frais médicaux
- assurance en cas d'accident
- assurance voyage
- assurance collective